PAIX - TRAVAIL – PATRIE

MINISTERE DES FINANCES

MINISTRY OF FINANCE

PEACE - WORK - FATHERLAND

CONFERENCE ANNUELLE DES RESPONSABLES DES SERVICES CENTRAUX ET EXTERIEURS DU MINISTERE DES FINANCES

Edition 2023

RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX

Février 2023

I. Introduction et mot d'ouverture du Ministre des Finances

Sous la présidence de Monsieur Louis Paul MOTAZE, Ministre des Finances, et de Monsieur YAOUBA Abdoulaye, Ministre Délégué, la Conférence Annuelle des Responsables des Services Centraux, déconcentrés et Extérieurs du Ministère des Finances, édition 2023, s'est tenue le 03 février 2023 au Palais des Congrès de Yaoundé, sous le thème : « **Le renforcement de la régulation budgétaire comme levier de la relance économique en 2023** ».

Dans son propos introductif, le Ministre des Finances a rappelé le message du Chef de l'Etat à la Nation du 31 décembre 2022 qui salue les actions gouvernementales ayant permis au Cameroun de faire preuve de résilience économique avec une progression de son taux de croissance à 3,4% en 2022, en dépit de la conjoncture internationale marquée par la guerre entre la Russie et l'Ukraine et son impact sur le commerce international.

Poursuivant son propos, il a souligné que les performances du Cameroun ont été réalisées grâce une mobilisation accrue des recettes fiscalo-douanières, des mesures de régulation budgétaires fortes et une gestion active de la trésorerie de l'Etat. Afin de maintenir cette trajectoire, dans un contexte marqué les contraintes du Programme Economique et Financier 2021-2024 conclu avec le FMI et une juxtaposition des chocs exogènes, il a invité les personnels de ses services à prendre des mesures plus audacieuses pour remettre le pays sur le sentier d'une croissance forte.

Par ailleurs, il a mis un accent particulier sur la nécessité de renforcer la régulation budgétaire qui constitue le socle de la politique budgétaire pour la période 2022-2024.

Aussi, il a clôturé son propos en présentant les enjeux de l'exposé et des panels qui seront présentés tout au long de la journée.

II.Exposés thématiques

L'ordre du jour de cette Conférence était articulé autour d'un exposé majeur sur la présentation du budget de l'Etat pour l'exercice 2023 ainsi que ses principales innovations inscrites à la Circulaire sur l'exécution dudit budget et de deux (02) panels, à savoir : **(i)** Régulation budgétaire comme déterminant d'une gestion efficace de la trésorerie de l'Etat ; et **(ii)** Politique fiscale et relance économique.

Prenant tour à tour la parole sous la modération de Monsieur **EDOA Gilbert Didier**, Secrétaire Général, les exposants se sont appesantis sur les différentes thématiques sus évoquées, dont les contenues évoquent les mesures pour remettre le pays sur le sentier d'une croissance forte, soutenue et inclusive, opérer une transformation structurelle de notre économie, et renforcer notre résilience économique et sociale en cohérence avec la SND30.

i. Les Innovations de la Circulaire sur l'exécution du budget de l'Etat

Présenté par Madame **Augusta Arrey TABENYANG**, Chef de la Division du Contrôle Budgétaire, de l'Audit et de la Qualité de la Dépense à la Direction Générale du Budget, il a été question de présenter le budget de l'Etat pour l'exercice 2023 ainsi que ses différentes composantes et de sensibiliser les participants sur les innovations majeures devant guider l'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2023.

Dans sa présentation, elle a fait savoir que l'essentiel des innovations inscrites dans la circulaire d'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2023 vise à renforcer le civisme budgétaire sans lequel l'Etat s'expose à des risques budgétaires lourds de conséquences. Une emphase a été mise sur la question du respect du calendrier budgétaire et des délais d'exécution des projets.

Au terme de sa présentation, il a été recommandé : à l'endroit de tous les acteurs de la chaine d'exécution du budget de l'Etat de veiller, plus que par le passé, (1) à la cohérence entre le rythme de la dépense et la collecte des

recettes, à travers la planification et l'anticipation de la dépense, (2) au respect des budgets alloués, à la restriction des dépenses imprévues et à la limitation du recours aux procédures dérogatoires et (3) à la parfaite maîtrise des mesures et procédures contenues dans la circulaire relative à la préparation et à l'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2023.

ii. <u>Panel 1 :</u> Régulation budgétaire comme déterminant d'une gestion efficace de la trésorerie de l'Etat

Dont les intervenants étaient Messieurs **Cyril EDOU ALO'O**, Directeur Général du Budget, **MOH SYLVESTER TANGONGHO**, Directeur Général du Trésor, de la Coopération Monétaire et Financière, **Gabriel NGAKOUMDA**, Chef de Division de la Prévision, et Madame **Arianne SIEWE**, Représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, avait pour l'objectif de concilier les étapes de la procédure budgétaire et de régler les problématiques liées à la régulation budgétaire et la gestion de la trésorerie pour l'optimisation de la dépense publique.

Ainsi, le Directeur Général du Budget est revenu sur les causes du décalage entre le budget et la trésorerie, notamment : l'inadéquation entre le plan d'engagement et le plan de trésorerie, les procédures dérogatoires (déblocage, avances de trésoreries…), les restes à payer accumulés sur plusieurs années, les comptes des correspondants, les compensations d'impôt et débit d'office.

Quant au Directeur Général du Trésor, de la Coopération Monétaire et Financière, il revenu sur la mission de bencmarking du MINFI en Afrique de l'Ouest au terme de laquelle il a également relevé la nécessité d'une cohérence entre le plan d'engagement et le plan de trésorerie. Ce qui aura pour effet d'accroitre la célérité dans le paiement des divers engagements de l'Etat.

Le Chef de la Division de la Prévision quant à lui a évoqué le réalisme budgétaire et a insisté sur la résolution des questions de délai au niveau de l'exécution et de la coordination budgétaire.

Enfin, le Représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire a relevé que leur département ministériel participe à la régulation budgétaire, à travers l'examen et la validation des CDMT en cohérence avec à notre politique budgétaire.

Au terme des échanges qui ont suivi, il a été recommandé de :

- mettre en place un plan d'engagement crédible en cohérence avec les dépenses de trésorerie,
- proscrire les avances de trésoreries,
- mettre en place un plan d'apurement des restes à payer pour le 1er trimestre de l'exercice en cours,
- limiter les pratiques de compensation des impôts,
- organiser les conférences d'exécution des plans d'engagement et des plans de trésorerie,
- évoluer vers les budget de trésorerie comme le font les partenaires techniques au développement et développer un indicateur qui peut être l'indice de trésorerie ;
- transmettre à la CAA le stock des restes à payer de plus de 90 jours à la fin de l'exercice ~~pour~~ conf. du plan apurement ;
- rendre les plans annuels de décaissement au profit des correspondants du Trésor cohérent avec la politique budgétaire de la loi de finances, ainsi que leurs avoirs dans le compte unique du Trésor ;
- opérationnaliser le compte unique du Trésor,
- annuler les restes à payer non exigibles ;
- mettre à contribution les outils informatiques afin de rendre contraignant le non respect des plans d'engagement en cohérence avec les plans de trésorerie ;

- élaborer un acte réglementaire redéfinissant le rôle des acteurs de la chaine de la dépense publique, dans le respect de la discipline budgétaire afin d'éviter tout dérapage dans l'exécution du budget.

En conclusion de ce panel, le Secrétaire Général a indiqué que le *maitre mot est celui de la discipline sur la planification et l'exécution du budget.*

iii. Panel 2 : Politique fiscale et relance économique

Dont les intervenants étaient Madame **KASSIMOU ABA MARIAMOU**, Directeur Général des Impôts (a.i) et Monsieur **Edwin FONGOD NUVAGA**, Directeur Général des Douanes, avait pour objectif de présenter les missions des administrations d'assiette, comme levier de la relance économique.

L'intervention du Directeur Général des Douanes a porté sur : le soutien de la relance économique par la préservation de la paix et de la sécurité nationale ; la mobilisation optimale des recettes douanières ; la promotion et accompagnement de l'investissement à travers la mise en œuvre effective de la politique de l'import-substitution ; la lutte contre la vie chère à travers la défiscalisation totale ou partielle des denrées de première nécessité ; l'amélioration de la facilitation des échanges du commerce extérieure.

Quant au Directeur Général des Impôts, elle s'est appesantie sur les facteurs pouvant contribuer à la relance économique, notamment une politique fiscale d'optimisation des recettes à travers la digitalisation des procédures de recouvrement ainsi que la sécurisation des recettes et l'élargissement de l'assiette fiscale. Aussi, elle a rajouteé comme second levier, la promotion socio-économique à travers les régimes des exonérations, de promotion des contrats avec les partenaires privés et l'application des régimes d'incitation à l'investissement privé.

Ainsi en guise de recommandation, il a été proposé de mettre sur pied un mécanisme plus efficace de partage d'informations entre la DGD et la DGI d'une part, et rationnaliser les dépenses fiscales, afin d'en assurer la soutenabilité et améliore la contribution à la relance économique, d'autre part.